



Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 14 septembre 2018 à 19 h

Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, à la mairie d'Hossegor, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 15

votants : 18

Présents : Gaudio Xavier, Arbeille Henri, Bart Delphine, Bénétrix Sabine, Dassé Sabine, Gelez Philippe, Gès Christophe, Lagardère Georges, Lalande Françoise, Messanges Serge, Minvielle David, Montaut Catherine, Orgeval Jean-Pierre, Sarthou Pierre, Villeger Michel.

Absents représentés : Lartigau Nadine a donné procuration à Bénétrix Sabine, Péré-Gaudio Marie-Françoise a donné procuration à Gaudio Xavier, Servary Pierre a donné procuration à Arbeille Henri

Absent excusé : Lacroix Jérôme

Secrétaire : Bénétrix Sabine

Assiste également Véronique Bois, directrice générale des services.

Le compte rendu du conseil municipal du 19 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Tarifs tennis

Rapporteurs : Xavier Gaudio et Christophe Gès

Vote : unanimité

Conformément au contrat de délégation de service public, le conseil municipal fixe les tarifs de l'activité principale (tarifs des adhésions, de l'école de tennis et de location horaire des courts de tennis).

Le maire Xavier Gaudio précise que les nouveaux délégataires doivent appliquer une comptabilité privée, ce qui implique une imposition à la TVA, contrairement à la commune, dont les recettes sont nettes de taxes. Une hausse des tarifs est donc inévitable.

Christophe Gès indique que ces nouveaux tarifs sont cohérents avec notamment le professionnalisme des éducateurs de l'école de tennis et les équipements fournis. Odyssey Tennis Academy propose plus d'activités d'enseignement et plus de stages : le délégataire perd de l'argent sur l'école de tennis et compense cette perte par l'organisation d'activités lucratives.

Delphine Bart constate une réelle volonté de développement de l'activité. Elle y voit, comme Christophe Gès des signes encourageants tant au niveau de l'accueil, de l'enseignement que des animations.

Michel Villeger demande pourquoi les conseillers fixent les tarifs au niveau du tennis et pas au niveau du golf : Christophe Gès lui rappelle que c'est dû au principe de la délégation de services publics.

Cathy Montaut précise que l'assemblée délibérante aura toujours la main sur les tarifs.

2. Autorisation de coupes de bois à l'ONF

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : unanimité

L'assemblée approuve la désignation, la coupe et la mise en vente des bois par l'Office National des Forêts des parcelles 9a, 9b, 7b et AO16.

3. Convention entre la communauté de communes MACS et la commune pour la répartition du produit des forfaits de post-stationnement

Rapporteur : David Minvielle

Vote : unanimité

La signature par le maire Xavier Gaudio de la convention entre la communauté de communes MACS et la commune pour la répartition du produit des forfaits de post-stationnement est autorisée.

Le maire Xavier Gaudio indique que la technicité des horodateurs permettant d'accepter différents modes de paiement est très pratique, ainsi que l'application Whoosh.

Pierre Sarthou précise qu'il y a eu juste un temps d'adaptation ; aujourd'hui, le système de paiement est bien compris, d'autant plus les FPS sont appliqués dans toutes les villes françaises qui ont mis en place un stationnement payant.

4. Création d'un poste d'ATSEM à 28/35^{ème}

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : 17 voix pour et 1 abstention (Michel Villeger)

L'assemblée délibérante approuve la création d'un poste d'ATSEM à 28/35^{ème}.

Le maire Xavier Gaudio précise que cette création répond à la demande d'un agent des écoles qui souhaite diminuer son temps de travail.

INTERCOMMUNALITÉ

5. Rapport d'activités 2017 de la communauté de communes MACS

Rapporteurs : Xavier Gaudio ; Delphine Bart ; Henri Arbeille

L'assemblée délibérante prend acte du rapport d'activités 2017 de la communauté de communes MACS.

Le maire Xavier Gaudio rappelle les changements importants intervenus en 2017 : création d'un office de tourisme intercommunal, gestion et entretien de l'ensemble des zones d'activités du territoire, création de deux Maisons de Services au Public, renforcement du soutien financier aux communes pour le portage des repas.

Eric Kerrouche a démissionné de sa présidence et Pierre Froustey lui a succédé. Le maire Xavier Gaudio regrette le mode de gouvernance de MACS où, compte tenu des courants politiques, seule 1 vice-présidence a été attribuée au maire de St Vincent de Tyrosse, 2 maires (Seignosse et Hossegor) siègent au conseil des maires regroupant 16 maires, et 22 conseillers communautaires sur les 62 sont de divers droite. La gouvernance de MACS étant basée sur les vice-présidents, le conseil des maires, les commissions présidées par les vice-présidents et le conseil communautaire, n'est pas totalement démocratique.

Un des temps forts de 2017 est la démarche entreprise pour l'élaboration du 1^{er} Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). Le maire Xavier Gaudio précise que MACS a compris l'intérêt du parc d'activités de Pédebert pour le territoire et s'est engagée pour son extension.

Henri Arbeille rappelle que la 1^{ère} micro-crèche d'entreprises privées s'est implantée à Pédebert.

Pierre Sarthou demande quelle est le planning des travaux pour la réhabilitation du parc d'activités et quel est l'avenir du bâtiment La Vague de Billabong. Le maire Xavier Gaudio précise qu'une réunion d'information avec les commerçants concernés est organisée ; l'aménagement sur l'avenue des Tisserands n'est pas arrêté. Concernant la pépinière située dans l'extension du parc d'activités, le concours d'architecte a été attribué ; les travaux devraient être achevés en 2020. Enfin, concernant le bâtiment La Vague, le maire Xavier Gaudio rappelle la détermination commune du Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert (composé par MACS, le département des Landes et la ville d'Hossegor) de ne pas avoir de grandes enseignes qui banaliseraient Pédebert et nuiraient à son dynamisme : la volonté est de garder la particularité de cette zone et son attractivité. Mais ce dossier reste de gestion privée.

Philippe Gelez regrette que MACS ne s'engage pas sur la mutualisation de l'achat de gros matériels. Delphine Bart précise que MACS travaille sur la mutualisation des fonctions support ; la fonction des Ressources Humaines ne sera étudiée qu'en dernier.

6. Rapport d'activité 2017 du SIVOM Côte Sud

Rapporteurs : Xavier Gaudio ; Henri Arbeille

L'assemblée délibérante prend acte du rapport d'activités 2017 du SIVOM Côte Sud.

Henri Arbeille rappelle que le SIVOM a été créé le 02 février 1954 et est composé de six communes (Capbreton, Hossegor, Seignosse, Labenne, Angresse, Bénesse-Maremne)

Les chiffres et actions à retenir pour 2017 sont :

- Budget principal

- Enquête publique et réalisation d'études complémentaires pour le dragage du lac
- Actions auprès des jeunes sur les dangers de l'alcool (CISPD)
- Rénovation du quai du vieil Adour
- Budget annexe du Port
 - 953 bateaux dont 19 de pêche professionnelle
 - Divers travaux (protection cathodique, rénovation des sanitaires pêche, système automatisé de fermeture des portails des pontons ...)
- Budget annexe Salle des Bourdaines
 - 7 concerts pour 3 288 spectateurs et 7 locations

Henri Arbeille rappelle que le SIVOM a été dissous par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017. Les compétences ont été reprises par MACS au 1^{er} janvier 2018 exceptées l'assainissement et le CISPD.

Le maire Xavier Gaudio précise qu'un nouvel atelier Port Lac a été institué à MACS dont la vice-présidence est assurée par Patrick Laclède, maire de Capbreton.

Delphine Bart rappelle le succès des deux dernières animations de la salle des Bourdaines : concert électro et opéra.

URBANISME

7. Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation unique pour le projet d'extension du parc d'activités de Pédebert

Rapporteurs : Xavier Gaudio et Philippe Gelez

Vote : unanimité

L'assemblée émet un avis favorable sur le dossier d'autorisation unique intégrant le dossier d'autorisation « Loi sur l'eau », l'étude d'impact, la demande d'autorisation de défrichement la demande de distraction et la demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées.

Le maire Xavier Gaudio rappelle que l'extension Est du parc d'activités comprend une vingtaine de lots pour une superficie de 6,3 hectares. Il est très satisfait de cette dynamique qui se crée au fond de la zone avec l'implantation de plusieurs projets : supermarché bio, hôtel avec espace de coworking, pôle santé ...

AFFAIRES GÉNÉRALES

8. Création d'un espace jeunes

Rapporteur : Cathy Montaut

Vote : unanimité

Les conseillers municipaux émettent un avis favorable à la création d'un espace jeunes sur la commune.

Cathy Montaut précise que, lors de la dernière réunion du comité de pilotage du Projet Educatif Territorial (PEDT) du 31 mai 2018, les délégués de parents d'élèves et des APE ont demandé la création d'un espace jeunes. En effet, les enfants de plus de 11-12 ans ne fréquentant plus l'accueil de loisirs, se retrouvent sans activité pendant les vacances scolaires (la plupart des clubs associatifs stoppent les activités).

Un espace jeunes leur permettrait de se retrouver et d'être accompagnés vers l'autonomie. Sa vocation est multiple et s'appuie sur un véritable projet d'accueil ; il ne se résume pas à l'élaboration d'un programme d'activités faisant exclusivement appel à des prestataires de service. A ce titre, il est centré sur un projet pédagogique et éducatif.

Cathy Montaut rappelle les trois phases de développement et leur financement, à savoir une phase de lancement et de réflexion (octobre 2018 à août 2019), une phase de développement et de poursuite de l'expérimentation (septembre 2019 à août 2020) et une phase de pérennisation (septembre 2020). En

fonction de la fréquentation de l'espace jeunes, ces phases pourraient être modifiées. Le coût prévisionnel net pour la commune serait de l'ordre de 20 000 €.

Cathy Montaut précise l'importance de créer cet espace jeunes aujourd'hui afin de l'insérer dans le PEDT et d'obtenir des subventions de la CAF. Cela ne vaut pas engagement budgétaire. Le maire Xavier Gaudio informe l'assemblée qu'un point sera fait sur l'évolution de ce nouveau service à la population pendant les deux années à venir afin de décider de sa pérennisation.

9. Classement de l'office de tourisme en catégorie 1

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante approuve la demande de classement de l'office de tourisme en catégorie 1.

Cette approbation du conseil municipal est nécessaire pour que l'office de tourisme d'Hossegor dépose un nouveau dossier de classement en catégorie 1 : son classement datant du 26 décembre 2013 pour une durée de 5 ans est échu.

10. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité territorial du Sydec

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante arrête les nominations au comité territorial du SYDEC des Landes (compétence eau potable) comme suit :

- Délégué titulaire : Philippe Gelez
- Délégué suppléant : Xavier Gaudio

11. Avenant à la convention de nettoyage différencié du littoral landais

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : unanimité

L'assemblée autorise le maire Xavier Gaudio à signer l'avenant à la convention de nettoyage différencié du littoral landais.

Serge Messanges précise que cet avenant a pour objet de prendre acte du transfert de l'opération de nettoyage différencié du littoral landais au Syndicat Mixte du Littoral Landais, à compter du 1^{er} janvier 2018. En conséquence de ce transfert, le Département n'assure plus la maîtrise d'ouvrage du nettoyage différencié du littoral landais à compter de cette date.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

12. Décisions du maire

Il s'agit de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations s'y rapportant en date du 10 avril 2014 et du 1^{er} avril 2016 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire :

Marchés à procédure adaptée

a) Marché public de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de vestiaires et tribunes

Rapporteur : Serge Messanges

L'offre de l'atelier Arcade de Saint Vincent de Paul étant la mieux disante en application des critères énoncés dans le règlement de consultation, est retenue pour un montant de 37 400,00 € ht pour la tranche ferme et 5 500 € ht pour la tranche conditionnelle.

b) Marché public de location d'illuminations et de décorations pour la période de Noël

Rapporteur : Delphine Bart

L'offre de la société Blachère Illumination de Apt, répondant aux critères énoncés dans le règlement de consultation, est retenue pour un montant de 14 140, 32 € ht pour une année, soit de 42 420, 96 € ht pour 3 ans, correspondant à la durée totale du marché.

13. Questions diverses

Néant

Le maire Xavier Gaudio rappelle que les conseillers municipaux sont invités à participer à la 2^{ème} édition du CALAC (salon départemental des maires) le 27 septembre à Soustons.

Il fait un point sur le phasage des travaux de désensablement du lac et rappelle la position commune de MACS, du SIVOM et de la ville d'Hossegor de réaliser les travaux malgré le recours sur le fond déposé par la Sepanso. Les conditions demandées dans l'arrêté préfectoral devraient rassurer l'association (nombreuses analyses, commission de suivi élargie à de nombreux utilisateurs, ingénieur écologue indépendant). Cela garantit le risque écologique face à l'impérieuse nécessité de draguer le lac.

Le maire Xavier Gaudio précise que la ville d'Hossegor, en procédant à l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, s'aligne sur les communes voisines des Landes et sur beaucoup de communes en France. Cette décision a été prise non seulement pour des raisons financières mais aussi pour des raisons environnementales.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au vendredi 9 novembre 2018 à 19 heures, salle du conseil municipal de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 20h30.

Soorts-Hossegor, le 28 septembre 2018

Le maire,
Xavier Gaudio